

# **UNDT/2010/045, Mallick**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Aucun.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, un ancien membre du personnel du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a contesté la décision du PNUD de ne pas prolonger sa nomination d'une durée limitée au-delà du 21 mars 2008. Le 10 mars 2010, les parties ont conclu un accord mutuellement acceptable pour régler cette question.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Fermé sur retrait

## Texte Supplémentaire du Résultat

Toutes les autres procédures doivent être suspendues pour empêcher la mise en œuvre des termes complets de l'accord. Par consentement, selon les termes du règlement, cette demande sera rejetée lors du retrait par le demandeur.

## Applicants/Appellants

Mallick

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/033

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

23 Mar 2010

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Procédure (première instance et TANU)